

L'an deux mille dix, le vingt trois novembre, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 novembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ -- R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE – A. GUILLOT -D. PERAY
M. LANCHE - D. BAUDET - C. NIQUILLE- JC. MAILLOT – C. COBLENCÉ – H. JOUCLARD –
S. FONTAINE, C.L. SIMEONI, J.F. HOTELLIER

Absent(e)s (excusé(e)s) : néant

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance.

CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE EXTENSION A BLECHEINS DU RESEAU DE DISTRIBUTION GAZ AVEC GRDF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les autorités concédantes peuvent contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas assurée dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008.

Le concessionnaire a mené des études pour réaliser une opération de raccordement à Blécheins. La rentabilité de cette opération n'est pas assurée. Il est proposé d'accorder une subvention de 4716 € à l'opération de raccordement de Blécheins et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le concessionnaire pour finaliser cet accord.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **APPROUVE** la convention de financement d'une extension de réseau de distribution de gaz naturel à intervenir avec GRDF, convention dont le projet est joint à la présente délibération ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois adoptée par le conseil communautaire du 27 septembre 2010, en matière de service à la population : maison de la justice et du droit (MJD) et création d'une antenne de la cité des métiers à Saint-Julien en Genevois.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois qui a été adoptée le 27 septembre 2010 en Conseil Communautaire.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la création d'une nouvelle classe au groupe scolaire Raymond FONTAINE à la rentrée de septembre 2010 a entraîné un besoin d'effectif en maternelle et au restaurant scolaire.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au temps de travail annualisé 16/35^{ème} au groupe scolaire Raymond FONTAINE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au temps de travail annualisé 16/35^{ème} au groupe scolaire Raymond FONTAINE,
- ↳ **DIT** que cette modification prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2010
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision

SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions faite par les associations communales et extérieures.

Après examen des demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal vote des subventions pour un montant global de 800 €. La liste des subventions votées est disponible en mairie.

BUDGET GENERAL 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget « général » de l'exercice 2010, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les virements de crédits indiqués ci-dessous.

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
60622	Carburants	1 000 €	
60624	Produits de traitement	1 500 €	
60636	Vêtements de travail	1 000 €	
6068	Autres matières et fournitures	6 000 €	
611	Contrat de prestations de service	5 000 €	
62876	GFP de rattachement	4 500 €	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	310 €	
64131	Personnel non titulaire	1 300 €	
668	Autres charges financières	1 000 €	
6336	Cotisations CNFPT et CDG	3 000 €	
6411	Personnel titulaire	5 000 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 000 €	
73968	Autres reversements de fiscalité	16 000 €	
022	Dépenses imprévues		50 610 €
TOTAL		50 610 €	50 610 €

QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 1^{er} juin dernier instaurant le quotient familial. Il indique que le nombre de parts est déterminé en fonction du nombre d'enfants à charge et que le nombre maximum d'enfants indiqué est de 4.

Il s'avère que des familles ont plus de 4 enfants à charge et propose de rajouter une part supplémentaire pour chaque catégorie de ménage par enfant à charge supplémentaire et ce pour les familles qui ont 4 enfants et

plus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **DECIDE** d'attribuer pour chaque catégorie de ménage une part supplémentaire pour chaque enfant à charge pour les familles qui ont 4 enfants,

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-Claude MAILLOT rend compte de la commission bâtiment et de la réunion qui en présence de Messieurs les conseillers généraux du Salève au sujet de l'avenir du bâtiment du foyer de ski de fond. Des demandes de subventions vont être préparées pour la réalisation de travaux d'urgence d'isolation et d'étanchéité.

Madame Claire-Lise SIMEONI rend compte du conseil d'école et notamment des effectifs de la rentrée scolaire, des projets pédagogiques de l'école.

TRAVAUX

Monsieur Raymond LARUE rend compte de l'avancement du chantier de liaison entre les réservoirs d'eau potable de Chôtard et de Blécheins.

Il rend compte de la rencontre avec le SYANE concernant les futurs travaux d'enfouissement des réseaux secs au Chemin de la Montagnère.

Il fait état de l'organisation pour le déneigement de la saison 2010-2011.